

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 5 MARS 2012

- n° 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 13 cosignataires, demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant

M. Thomas Zwald (PLR) résume le postulat ci-après :

"En février de cette année, le Conseil communal a présenté une expertise du service de la Mobilité 'Mise en sens unique de l'avenue de la Gare – Expertise après 1 an'. Cette expertise a pour but de faire le bilan, mesures et valeurs techniques à l'appui, afin de dépassionner le débat et de se concentrer sur des faits. Elle conclut que la charge globale de trafic au centre-ville a en effet diminué sans report dans les quartiers voisins. En matière d'hygiène d'air et du bruit, l'expertise arrive également à des conclusions positives, malheureusement sans chiffre à l'appui. L'expertise ne fait pas mention de plusieurs éléments, notamment de l'impact de la mise en sens unique sur l'économie locale ou de l'éviction de certaines routes de l'analyse.

Le document et ses conclusions ne constituent pas une surprise. Personne n'attendait un résultat différent du service qui a proposé la mesure en question. Si le Conseil communal avait vraiment voulu dépassionné le débat, il aurait mandaté un bureau indépendant avec une évaluation neutre et complète de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Un tel procédé aurait également respecté les principes de la bonne gouvernance.

Au vu de l'importance de la mesure et de ses implications dans le quotidien des citoyennes et citoyens de la Commune de Fribourg, nous demandons au Conseil communal de mandater un bureau externe afin de procéder à une évaluation neutre de l'impact de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, intégrant également une analyse économique de ladite mesure."